

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page: 1 / 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

## 1 Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT : RHODORSIL RTV 3255  
Utilisation : Moulage de pièces et articles divers.  
(Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique).

FOURNISSEUR : Fabricant:  
Nom : BLUESTAR SILICONI ITALIA S.p.A. [\*]  
Adresse : Via Archimede, 602  
21042 CARONNO PERTUSELLA (VA)  
Italia  
Téléphone : +39 (02) 964141  
Télécopie : +39 (02) 96450209

LIEU de FABRICATION  
Usine : BLUESTAR SILICONI ITALIA S.p.A. [\*]  
Adresse : Via Archimede, 602  
21042 CARONNO PERTUSELLA (VA)  
Italia  
Téléphone : +39 (02) 964141  
Télécopie : +39 (02) 96450209  
Courriel : Information.FDS@eu.rhodia.com

**APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01.45.42.59.59**

---

## 2 Identification des dangers

### PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé : Légèrement irritant pour les yeux.

Dangers physiques et chimiques  
- Incendie ou explosion : Liquide combustible.

- Autres dangers : Lors de la mise en oeuvre au contact de l'air humide libère:  
1-Propanol (CAS : 71-23-8) - Classification CE: Xi; R41 - R67  
(25 R)§ N° CE : 200-746-9.

Risques spécifiques : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse"  
selon les critères CE.

---

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 2 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

### 3 Composition / informations sur les composants

#### >> PREPARATION

- Nature chimique : Mélange de polydiméthylsiloxanes, silice et oxyde de fer.
- Composants contribuant aux dangers : néant.
- Composants présentant un danger : Orthosilicate de tétrapropyle (CAS : 682-01-9) : >3% - Autoclassification : Xi; R36/38 N° CE : 211-659-0  
oxyde de fer (CAS : 1309-37-1) : >20% - Autoclassification : Non classé N° CE : 215-168-2
- >>Données complémentaires : § : (R) : Révision de l'entrée dans l'Adaptation au Progrès Technique de l'annexe I de la Directive 67/548/CEE indiquée
- 

### 4 Premiers secours

- Inhalation : Soustraire le sujet de l'exposition.  
Mettre au repos.  
Consulter éventuellement un médecin.  
Montrer cette fiche au médecin.
- Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés.  
Laver à l'eau savonneuse.  
En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.  
Montrer cette fiche au médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins ).
- Ingestion : Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.
- Autres informations : Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.  
Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.
- 

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Appropriés : Mousse  
Poudres  
Dioxyde de carbone (CO2)
- Déconseillés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 3 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

Dangers spécifiques	:	Liquide combustible. Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion: Dégagement de vapeurs toxiques et inflammables (danger d'explosion).
Méthodes particulières d'intervention	:	Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
Protection des intervenants	:	Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

---

### 6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

- : Equipement individuel:  
Lunettes de sécurité.  
Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

Méthodes de nettoyage

- Récupération : Recueillir le produit dans un récipient de secours:
    - convenablement étiqueté.
    - muni d'une fermeture.Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.
  - Neutralisation : Absorber les résidus avec:
    - du sable sec ou un absorbant sec inerte.
  - Nettoyage/décontamination : Décontamination et lavage des sols avec:
    - un solvant approprié.(cf. : § 9)Puis laver à grande eau.
  - Elimination : Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée.
- 

### 7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

- Mesures techniques : Ventilation.
- Précautions à prendre : Travailler dans un lieu bien ventilé.
- Conseils d'utilisation : Ne PAS mélanger avec les matières incompatibles (voir liste au § 10).  
Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

STOCKAGE

- Mesures techniques : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.  
Les locaux de stockage doivent être:  
équipés d'une ventilation haute.
-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 4 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

**Conditions de stockage**

- Recommandées : Stocker:
- uniquement dans le récipient d'origine muni d'un bouchon dégazeur.
  - dans un endroit bien ventilé
  - le récipient bien fermé.
  - à l'écart de toute source d'ignition.
  - à l'écart des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.  
Alcalis et produits caustiques.  
(Voir liste détaillée des matières incompatibles, au § 10: "Stabilité/Réactivité").

Conditions d'emballage : - Fûts acier épikoté.  
(muni d'un bouchon dégazeur).  
- Seaux/boites polypropylène(suremballage carton)

Matériaux d'emballage  
- Recommandés : Aciers revêtus.  
Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène).

---

### 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

**Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (santé humaine)**

- Valeurs limites d'exposition professionnelle (France) : 1-Propanol  
VME: 500 mg/m<sup>3</sup>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (U.S.A. / A.C.G.I.H.) : 1-Propanol  
TLV ( TWA ) : 500 mg/m<sup>3</sup> .  
TLV ( STEL ) : 1000 mg/m<sup>3</sup> .

**Equipements de protection individuelle**

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Moyens collectifs d'urgence : Fontaine oculaire.
- Mesures d'hygiène : Ne PAS boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
- 

### 9 Propriétés physiques et chimiques

**ASPECT**

- Etat physique : Liquide.
- Forme : visqueux.
- Couleur : rouge-brique.
- Odeur : infime.
- pH : Non applicable (produit insoluble).
-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 5 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

**Températures caractéristiques****Caractéristiques d'inflammabilité**

- Point d'éclair : > 88 ° C (Coupe fermée, selon norme EN 22719).

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme comburant.  
(évaluation par relation structure-activité)

Pression de vapeur : <0,01 kPa, à 20°C.

Masse volumique : 1.4 g/cm<sup>3</sup> à 25°C.

**Solubilité**

- dans l'eau : Pratiquement insoluble.

- dans les solvants organiques : Dispersable (solubilisation partielle) dans:  
- éther diéthylique.  
- hydrocarbures aliphatiques.  
- hydrocarbures aromatiques (toluène, xylène).  
- solvants chlorés.

Viscosité dynamique : env. 25000 mPa.s.

---

### 10 Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable à température ambiante.

**Réactions dangereuses**

- Matières à éviter : Réagit avec:  
- oxydants puissants.

- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère:  
des vapeurs inflammables qui peuvent créer des dangers d'incendie ou d'explosion  
des gaz toxiques.  
(Oxydes de carbone - CO + CO<sub>2</sub>).  
Au contact de l'air humide, libère pendant la période de vulcanisation: 1-Propanol

---

### 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé nocif par inhalation  
Non classé nocif par contact avec la peau  
Non classé nocif en cas d'ingestion  
(calcul par la méthode conventionnelle)  
(évaluation interne)

Effets locaux

---

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 6 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

	:	Peut provoquer une irritation légère et passagère des muqueuses oculaires. Non classé irritant pour la peau et les yeux (calcul par la méthode conventionnelle) (évaluation interne)
Sensibilisation	:	Non classé sensibilisant par contact avec la peau (calcul par la méthode conventionnelle) (évaluation interne)
Effets spécifiques - Mutagénèse	:	Données disponibles sur certains composants uniquement Les tests réalisés sur les composants de la préparation n'ont pas révélé de potentiel génotoxique.

---

### 12 Informations écologiques

#### MOBILITE

Compartiment cible du produit : Compartiment cible ultime du produit: SOL et SEDIMENTS.

#### BIODEGRADABILITE

- Biodégradabilité aérobie ultime : Partie silicone : Par analogie  
Polydiméthylsiloxane  
Non biodégradable.  
(Données bibliographiques).  
Partie minérale : Non biodégradable.

#### BIOACCUMULATION

Facteur de bioconcentration : Partie silicone : Par analogie  
Polydiméthylsiloxane  
Non bioaccumulable.  
(Données bibliographiques).  
Partie minérale : Non bioaccumulable.

#### ECOTOXICITE

Effets sur les organismes aquatiques : D'après les données sur les composants  
N'est PAS considéré comme : Nocif pour les organismes  
aquatiques.  
(évaluation interne)Informations complémentaires : N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les  
critères CE.  
(calcul par la méthode conventionnelle)

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 7 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

---

### 13 Considérations relatives à l'élimination

**RESIDUS DU PRODUIT**

- Interdictions : Ne PAS rejeter les résidus à l'égout.  
Destruction/Élimination : Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

**EMBALLAGES SOUILLES**

- Décontamination/nettoyage : Egouttage soigneux.  
Rinçage avec un solvant approprié.  
Récupérer et incinérer le solvant de rinçage en installation autorisée.

- Destruction/Élimination : Confier les emballages soigneusement décontaminés à un récupérateur autorisé.  
Confier les emballages cartons à un récupérateur autorisé.

- REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.
- 

### 14 Informations relatives au transport

**REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**

## Voies terrestres

- Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.  
Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé.  
Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé.

- REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.  
Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.
- 

### 15 Informations réglementaires

**ETIQUETAGE**

- Réglementations CE : Etiquetage obligatoire des préparations non classées dangereuses : **CONCERNE**  
- Identification du produit dangereux : Non concerné.  
- Phrases R : Pas de phrase R.  
- Phrases S : Pas de phrase S.
-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

**RHODORSIL RTV 3255**

Page 8 de 8

Date/Révision: 10/04/2009

Version: 3

Annule et remplace version: 2.00

- 
- |                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| - Phrases complémentaires | : | Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels   |
| NOTE                      | : | Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. |
- 

### 16 Autres informations

- |                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| Numéros d'enregistrement | : | Les polymères ne sont pas repris dans l'inventaire EINECS. Les monomères correspondants au(x) polymère(s) sont inscrits dans l'inventaire EINECS. Tous les autres composants de cette préparation sont inscrits dans l'inventaire EINECS. Tous les composants de cette préparation sont inscrits dans l'inventaire TSCA. |
| Phrases R du § 2 & 3     | : | R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.<br>R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |
| * Mise à jour            | : | Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par un astérisque (*).  |

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.